

## **Appel d'offres**

# **Sensibilisation d'un groupe d'entreprises de Raiatea et Tahaa à la bonne gestion des Déchets Dangereux**

**Date limite de dépôt des offres :**

Le Mardi 22 Aout 2017 à midi

Pôle Entreprises de la CCISM

BP 118 – 98713 Papeete

Contact : Brice MEUNIER – 40 47 27 31 – [brice@ccism.pf](mailto:brice@ccism.pf)

## Préambule

Dans le cadre du programme européen INTEGRE (<http://integre.spc.int/>), la CCISM porte un projet visant à la mise en place d'un système pérenne de gestion des déchets dangereux des professionnels des îles de Raiatea et Tahaa, et notamment les huiles et batteries qui sont produites en quantité importante.

L'objectif est d'arriver à proposer aux entreprises de ces îles un système de gestion de leurs déchets dangereux en adéquation avec leurs attentes (simplicité, efficacité, coûts maîtrisés) et leurs obligations réglementaires.

Les secteurs d'activités prioritairement ciblés, de par les volumes de déchets dangereux générés, sont les ateliers de mécaniques, compagnies de charter maritime, chantiers navals et caréneurs.

La Communauté de Commune Hava'i est impliquée dans l'organisation de ce système dans la mesure où elle assurera la collecte des déchets dangereux des entreprises, avec une facturation adaptée.

Les entreprises qui s'engageront dans le système proposé, en gérant leurs déchets dangereux de façon optimale, bénéficieront gratuitement de matériel adapté à la bonne gestion de ces déchets, notamment : fûts en PEHD pour les huiles et déchets diffus, bacs de rétention, caisses-palettes pour les gros producteurs de batteries.

Afin de valoriser, notamment aux yeux du grand public, les entreprises qui s'inscriront dans le système de gestion des déchets dangereux, un label a été créé.

L'objectif est aujourd'hui d'engager un maximum d'entreprises dans la bonne gestion de leurs déchets dangereux. Pour ce faire, une sensibilisation des chefs d'entreprises sur la thématique des déchets, ainsi qu'une bonne information sur les modalités de gestion des déchets dangereux est nécessaire.

**La présente consultation concerne la prestation visant à assurer cette sensibilisation et information des chefs d'entreprises, en porte à porte, sur les îles de Raiatea et Tahaa.**

## 1. Objet de la consultation

- **Contenu de la sensibilisation**

Le prestataire sera chargé :

- De sensibiliser les chefs d'entreprise à la bonne gestion des déchets
- De les informer sur leurs obligations en tant que producteurs de déchets
- De les conseiller sur l'optimisation de la gestion de leurs déchets dangereux

Cette démarche se fera de façon individuelle avec les chefs d'entreprises, en porte à porte, au sein des entreprises elles-mêmes.

Les informations porteront notamment sur :

- Le programme INTEGRE et le projet porté par la CCISM.
- Les enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets, la toxicité des déchets dangereux et leur impact environnemental en cas de mauvaise gestion.
- Les mauvaises pratiques à abandonner : brûlage des pneus, utilisation des huiles comme désherbants ou lubrifiants, utilisation du plomb des batteries pour la pêche, mélange de certains déchets dangereux incompatibles...
- La réglementation et les obligations qui incombent aux entreprises productrices de déchets.
- Les sanctions encourues en cas de mauvaise gestion et/ou pollution.
- Les conseils pour une gestion optimisée des déchets : lieu de stockage (sécurisé, adapté pour le producteur mais également pour la collecte), suivi des productions, sensibilisation des salariés, etc...

- Le mode d'utilisation du matériel qui sera distribué aux entreprises pour la gestion des déchets dangereux : fûts de 60 litres en PEHD, bacs de rétention, caisse-palettes (uniquement pour les gros producteurs de batteries)

Le prestataire disposera d'outils d'information mis à disposition par la CCISM, et notamment le *Guide des Déchets des Entreprises* ainsi qu'un poster informatif dédié aux ateliers de mécanique.

- **Entreprises à cibler**

Le prestataire devra rencontrer 40 entreprises, sur Raiatea et Tahaa, réparties comme suit :

- 33 ateliers de mécanique
- 3 compagnies de charter
- 2 entreprises de construction navale
- 2 entreprises de carénage

En fonction des besoins, cette répartition pourra évoluer dans la limite des 40 entreprises.

- **Modalités de la prestation**

La sensibilisation des chefs d'entreprises se fera en porte à porte, au sein des entreprises elles-mêmes.

Le prestataire passera en moyenne une heure par entreprise. Ce temps moyen par entreprise sera à adapter au besoin, dans la limite des 40 heures globales + 4 heures de disponibilité supplémentaire.

Le prestataire prendra soin au préalable de chaque RDV, et au minimum une semaine avant la rencontre, d'informer le chef d'entreprise de sa visite.

Les prises de RDV avec les chefs d'entreprises seront à la charge du prestataire qui sera, pour ce faire, mandaté par la CCISM.

- **Planning**

Les séances de sensibilisation se dérouleront sur le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2017 et **s'achèveront au plus tard le 15 novembre 2017.**

Le calendrier détaillé des visites sera proposé par le prestataire et fera l'objet d'une validation par la CCISM en amont du lancement de la prestation.

- **Livrables**

En amont de la prestation, le prestataire fournira un programme de visites détaillé qui devra être validé par la CCISM avant le démarrage de l'opération.

Ensuite, de façon hebdomadaire, le prestataire transmettra :

- Le listing des entreprises rencontrées.
- Pour chaque entreprise rencontrée, une fiche synthétique sera rédigée. Cette fiche contiendra les informations suivantes : nom de l'entreprise, son adresse, nom du gérant, nom et fonction de la personne rencontrée si ce n'est pas le gérant (*la personne rencontrée devra dans tous les cas occuper un poste décisionnaire dans l'entreprise*), les contacts mail et téléphone de l'entreprise, le secteur d'activité de l'entreprise, la durée du RDV, le matériel de gestion des déchets dangereux livré et présent dans les locaux.
- L'objectif étant de faire adhérer un maximum d'entreprises à la gestion optimisée des déchets dangereux, les entreprises volontaires pour intégrer le programme devront être signataires d'une lettre d'engagement (modèle fourni). Le prestataire transmettra à la CCISM les lettres d'engagements signées par les chefs d'entreprises rencontrés chaque semaine.

## 2. Présentation des offres

### i) Teneur du dossier

Les candidats auront à produire un dossier complet, daté et signé, comprenant les pièces détaillées ci-après.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que toute offre incomplète dans sa forme et son contenu sera refusée.

- **A – Le mémoire de réponse :**

Ce mémoire comprendra obligatoirement :

- Un descriptif de la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission ainsi que le contenu du message qui sera diffusé et les supports d'information/sensibilisation prévus.
- Le planning prévisionnel de réalisation de la mission (**avec un achèvement au 15 novembre 2017 au plus tard**). Le nombre prévisionnel de RDV hebdomadaires doit être fourni.
- Une offre financière détaillant notamment :
  - o Le coût HT et TTC de la prestation, ramené à un tarif par entreprise
  - o Le coût HT et TTC du temps de préparation (préparation des supports, prises de RDV,...)
  - o Les coûts HT et TTC liés aux déplacements
  - o Le coût global de la prestation en HT et TTC
  - o Les modalités de paiement
- Toutes autres informations nécessaires à la bonne compréhension de l'offre.

- **B - Les pièces justificatives concernant la situation administrative du candidat :**

Chaque candidat fournira une attestation sur l'honneur de sa régularité vis-à-vis des obligations fiscales et sociales.

- **C - Les justifications des capacités professionnelles candidat :**

Chaque candidat devra présenter ses compétences et fournir ses références pour la réalisation de missions similaires ainsi que ses références pour des missions en lien avec la thématique des déchets.

La maîtrise de la langue tahitienne serait appréciée.

## 3. Conditions d'acceptation des candidatures et jugement des offres

### i) Conditions d'acceptation des candidatures

L'ensemble des pièces listées au chapitre 2 devra impérativement être fourni lors du dépôt des offres.

En cas de capacité insuffisante appréciée au travers des pièces **C** listées ci-dessus, la CCISM pourra refuser l'offre.

## ii) Conditions de jugement des offres

Les offres seront analysées et sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte les critères suivants, selon la pondération indiquée :

- Qualité générale de l'offre (sur 55 points)
- Prix (sur 35 points)
- Délais de réalisation (sur 10 points)

Chacun de ces critères donnera lieu à l'attribution d'une sous-note, selon les sous-critères et les formules présentées ci-après.

- **Qualité générale de l'offre (sur 55 points)**

Sous-critères :

- Réponse aux dispositions de l'appel d'offres (20 points)
- Références du candidat (20 points)
- Méthodologie proposée, supports utilisés, contenu du message envisagé (15 points)

- **Prix (sur 35 points)**

La notation du prix est définie selon la formule suivante :

$$Ni = 35 - \frac{Pi - Pmini}{Pi} \times 35$$

où :

Ni est la note sur 35 du soumissionnaire n°i

Pi le prix proposé par le soumissionnaire n°i

Pmini le prix le plus bas proposé par les candidats

- **Délais de réalisation (sur 10 points)**

La notation du délai de réalisation est définie selon la formule suivante :

$$Ni = 10 - \frac{Di - Dmini}{Di} \times 10$$

où :

Ni est la note sur 10 du soumissionnaire n°i

Di le délai proposé par le soumissionnaire n°i

Dmini le délai le plus court proposé par les candidats

## 4. Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres devront être remises à la cellule QHSE de la CCISM **avant le Mardi 22 Aout 2017 à midi.**

Il sera préféré un envoi des dossiers par email à [brice@ccism.pf](mailto:brice@ccism.pf) plutôt qu'un dossier papier.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

## 5. Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser à la cellule Développement Durable de la CCISM :

Tel : 40 47 27 31 – 40 47 27 72

[brice@ccism.pf](mailto:brice@ccism.pf)